



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

**Dispositions relatives à la réunion de haut niveau
sur l'état de droit aux niveaux national et international
et au débat général de la soixante-septième session
de l'Assemblée générale**

**Siège de l'Organisation des Nations Unies,
24 septembre-1^{er} octobre 2012**

Note d'information à l'usage des délégations



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Arrivées	3
III. Calendrier, liste des orateurs, déclarations, documentation et interprétation	3
IV. Manifestations organisées par le Secrétaire général	6
V. Liste des délégations	9
VI. Accréditation et accès au Siège pour les États Membres, les observateurs, les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées	10
VII. Réception de bienvenue	12
VIII. Déjeuner officiel et cérémonie d'inauguration	12
IX. Programme à l'intention des conjoints	12
X. Réunion d'information sur le protocole et la sécurité	12
XI. Dispositions en matière de sécurité	13
XII. Restaurant, autres services de restauration et activités commerciales	17
XIII. Dispositions relatives aux réunions bilatérales	18
XIV. Cérémonie des traités de 2012	19
XV. Dispositions et services concernant les médias	19
XVI. Services médicaux	24
XVII. Relations avec le pays hôte	25
XVIII. Renseignements complémentaires et réunions d'information	25
XIX. Personnes à contacter concernant les dispositions relatives aux réunions de haut niveau	25
Annexes	
I. Demande d'accréditation de représentants des médias	27
II. Formulaire de demande de carte d'identité	28

I. Introduction

1. Le débat général de la soixante-septième session aura lieu du mardi 25 septembre au lundi 1^{er} octobre 2012.
2. Dans sa résolution 66/102, l'Assemblée générale a décidé que sa réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international se tiendrait en séances plénières le lundi 24 septembre 2012.
3. Outre les réunions susvisées, le Secrétaire général organisera les manifestations suivantes : a) une réunion de haut niveau sur l'énergie durable pour tous, le lundi 24 septembre; b) le lancement de l'Initiative mondiale du Secrétaire général en faveur de l'éducation, le mercredi 26 septembre; c) une réunion de haut niveau sur l'élimination de la poliomyélite; d) une réunion de haut niveau sur le renforcement de la nutrition, le jeudi 27 septembre; et e) une réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, axée sur le renforcement du cadre juridique, le vendredi 28 septembre.
4. Les séances plénières de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international et les séances du débat général auront lieu dans la salle de l'Assemblée générale.

II. Arrivées

5. Pour assurer l'arrivée ponctuelle et la sécurité de toutes les personnes concernées, il conviendra de respecter strictement les consignes ci-après :
 - a) Pour être autorisées à franchir les différents points de contrôle de sécurité et à pénétrer dans le bâtiment du Siège, toutes les personnes arrivant en cortège motorisé devront être munies d'une carte d'identité de l'ONU avec photographie et en cours de validité;
 - b) Les chefs d'État et de gouvernement, les membres de leur entourage et autres délégations, observateurs ou membres individuels d'une délégation venant de lieux peu éloignés, qui souhaiteraient se rendre au Siège de l'ONU à pied, sont encouragés à le faire. Ils gagneront du temps et s'éviteront toute attente;
 - c) Exception faite des cortèges motorisés escortés par la police et/ou les services secrets, toute délégation arrivant à l'ONU en voiture devra être munie d'un permis spécial de l'ONU. Ces permis peuvent être obtenus auprès de l'Administration du garage (bureau U-210; téléphone : 212 963 6212).

III. Calendrier, liste des orateurs, déclarations, documentation et interprétation

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international

6. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international se déroulera le 24 septembre 2012 et comprendra deux séances plénières, qui auront lieu de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

7. Les séances plénières se tiendront dans la salle de l'Assemblée générale et seront marquées par des déclarations du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, du Président de la Cour internationale de Justice, du Président du Conseil de sécurité, de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Président de la Commission du droit international, de représentants des États Membres et des observateurs, ainsi que d'un nombre limité de représentants d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine de l'état de droit.

8. Pour permettre au plus grand nombre d'orateurs de prendre la parole dans les délais impartis, les déclarations ne devront pas durer plus de cinq minutes. La liste des orateurs, qui sera établie dans l'ordre où les demandes d'inscription auront été présentées et compte tenu de la répartition régionale précisée par le Président dans sa lettre du 6 juillet 2012, sera ouverte à une date qui sera annoncée ultérieurement, dans la salle IN-613A (adresse électronique : heddachem@un.org; téléphone : 212 963 5063; télécopie : 212 963 3783). Les délégations sont priées de bien vouloir indiquer, au moment de leur inscription sur la liste des orateurs, le niveau auquel elles sont représentées.

9. Un document final concis sera adopté à la séance plénière de clôture.

Débat général

10. Comme il est indiqué dans l'introduction ci-avant, le débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale se tiendra du mardi 25 septembre au lundi 1^{er} octobre 2012. Les séances du débat général auront lieu de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 21 heures.

11. La liste actuelle des orateurs est disponible aux bureaux IN-613 et NL-1033. Toute modification ou nouvelle inscription à apporter à la liste des orateurs doit être communiquée par écrit au Service des affaires de l'Assemblée générale (bureau IN-613A; adresse électronique : heddachem@un.org; téléphone : 212 963 5063; télécopie : 212 963 3783).

12. En application de la résolution 58/126, le thème intitulé « Ajustement ou règlement de différends ou de situations de caractère international par des moyens pacifiques » a été proposé pour le débat général de la soixante-septième session.

13. Conformément à la pratique établie, une limite volontaire de 15 minutes pour les déclarations faites au cours du débat général à la soixante-septième session doit être respectée.

Déclarations, documentation et interprétation

14. Il conviendra de remettre à l'avance aux fonctionnaires des conférences au moins 30 exemplaires du texte des déclarations qui seront prononcées pendant les réunions de haut niveau et le débat général. À défaut, les délégations sont instamment priées de fournir 10 exemplaires du texte aux interprètes avant que l'orateur ne prenne la parole. Si les délégations souhaitent que le texte des déclarations soit distribué à toutes les autres délégations, aux observateurs, aux institutions spécialisées, aux interprètes, aux rédacteurs de procès-verbaux et aux attachés de presse, elles devront en remettre 350 exemplaires. Les délégations qui

souhaitent envoyer le texte de leurs déclarations par voie électronique à l'aide du portail de services électroniques mis à leur disposition par le Secrétariat peuvent soit l'envoyer au moins deux heures à l'avance à une adresse électronique qui sera indiquée dans le *Journal des Nations Unies* soit en présenter un exemplaire, conformément aux instructions données au paragraphe 17 ci-après aux fins de numérisation et de publication dans le portail. Pour ce qui est de la distribution des textes des discours à la presse, on se reportera à la section XV du présent document.

15. Compte tenu du dispositif de sécurité mis en place pour la réunion de haut niveau et le débat général, le texte des déclarations qui seront prononcées en séance devra être remis entre 8 heures et 9 heures dans la zone de réception située au fond de la salle de l'Assemblée générale par un représentant de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Pour y accéder, il conviendra de passer par l'entrée des visiteurs (à la hauteur de la 46^e Rue), puis par le point de contrôle électronique, de prendre les ascenseurs situés du côté ouest du hall et de se rendre dans la zone de réception, à un comptoir spécial, où un représentant du Secrétariat recevra le texte. Seul devra être remis le texte des déclarations qui seront faites le jour même.

16. Seuls les documents officiels de la réunion de haut niveau et du débat général portant la cote des documents de l'Assemblée générale et le texte des discours qui seront prononcés à la réunion et au débat seront distribués dans la salle de l'Assemblée générale.

17. Les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Assemblée générale sont interprétées dans les autres langues officielles. Un orateur peut faire une déclaration dans une autre langue, mais sa délégation doit alors, en application de l'article 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, fournir soit un interprète qui assurera l'interprétation de la langue non officielle vers l'une des langues officielles, soit le texte écrit de la traduction du discours dans l'une des langues officielles, qui sera lu par un interprète de l'ONU. À partir de cette interprétation ou de cette traduction, que le Secrétariat considère comme le texte officiel de la déclaration, les interprètes de l'ONU assurent l'interprétation dans les autres langues officielles. Lorsqu'un texte écrit a été fourni, la délégation intéressée devra mettre à la disposition de l'interprète quelqu'un qui connaisse à la fois la langue dans laquelle la déclaration devra être prononcée et la langue officielle dans laquelle elle a été traduite pour guider l'interprète dans la lecture de la traduction et assurer la synchronisation entre l'orateur et l'interprète. Les dispositions précises concernant l'interprétation à partir de langues non officielles, et notamment l'accès d'interprètes n'appartenant pas à l'ONU aux cabines d'interprétation de la salle de l'Assemblée générale, doivent être convenues à l'avance par l'intermédiaire de la Section de la gestion des réunions (téléphone : 212 963 8114; adresse électronique : emeetsm@un.org). La délégation devra accompagner, 30 minutes avant que la déclaration ne soit prononcée, l'interprète ou la personne chargée de guider l'interprète au comptoir du fonctionnaire des conférences situé devant la salle de l'Assemblée générale.

IV. Manifestations organisées par le Secrétaire général

Réunion de haut niveau sur l'énergie durable pour tous

18. La réunion de haut niveau sur l'énergie durable pour tous se tiendra le 24 septembre 2012, de 15 heures à 18 heures, dans la salle de conférence 2 du bâtiment temporaire de la pelouse nord.

19. Cette réunion aura pour objet de mettre en lumière les engagements pris à ce jour et les mesures à prendre pour atteindre à l'horizon 2030 les trois objectifs interdépendants de l'initiative Énergie durable pour tous, à savoir : garantir l'accès universel aux services énergétiques modernes; doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique; et doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial. S'inspirant d'un programme d'action recensant les mesures à fort impact qui pourraient être prises dans tous les secteurs concernés de l'économie, cette initiative multipartite suscite un élan fort dans le monde entier. Des acteurs issus du gouvernement, du secteur privé et de la société civile prennent part à des activités très diverses en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Secrétaire général et de transformer les systèmes énergétiques de la planète.

20. Dans le cadre de cette réunion, des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des personnalités de l'ONU, du secteur privé et de la société civile examineront les initiatives actuelles et futures visant à atteindre l'objectif de l'énergie durable pour tous. Le Secrétaire général présentera des observations liminaires, puis un certain nombre d'intervenants feront des déclarations. La liste complète des orateurs sera mise à disposition avant la réunion. Les délégués seront invités à engager un dialogue ouvert avec les intervenants. Le Vice-Secrétaire général formulera des observations finales, puis une réception aura lieu de 18 heures à 20 heures dans la tente dressée au bord de l'East River (Ambassadors' River View Tent).

21. Pour tout renseignement complémentaire sur cette manifestation, s'adresser au secrétariat de l'initiative Énergie durable pour tous (Jonas von Freiesleben, téléphone : 212 963 1660; adresse électronique : freiesleben@un.org).

Lancement de l'Initiative mondiale du Secrétaire général en faveur de l'éducation

22. Le Secrétaire général lancera sa nouvelle initiative mondiale en faveur de l'éducation, L'Éducation avant tout, le mercredi 26 septembre 2012, dans la salle du Conseil économique et social.

23. Le lancement sera effectué en deux étapes, à savoir :

a) Un lancement politique de haut niveau, qui aura lieu de 13h15 à 14h15 et au cours duquel le Secrétaire général exposera sa vision de l'initiative. Des chefs d'État, des dignitaires, des personnalités influentes, des chefs d'entreprise et des responsables de la société civile se rassembleront pour manifester leur soutien à l'initiative et s'engager concrètement à assurer à tous une éducation de qualité, appropriée et sans exclusive;

b) Une table ronde, qui aura lieu de 14 h 30 à 16 heures et au cours de laquelle des personnalités influentes dans le domaine de l'éducation s'exprimeront

sur les trois priorités de l'initiative, à savoir scolariser tous les enfants, améliorer la qualité de l'enseignement et favoriser l'avènement d'une citoyenneté mondiale.

24. Pour tout renseignement complémentaire sur le lancement officiel de cette initiative, s'adresser au Cabinet du Secrétaire général (Itai Madamombe, téléphone : 212 963 8426, adresse électronique : madamombe@un.org; Grégory Dubois, téléphone : 212 963 5435, adresse électronique : duboisg@un.org).

Réunion de haut niveau sur l'élimination de la poliomyélite

25. La réunion de haut niveau sur le thème « Notre engagement envers les générations futures : un monde sans polio en héritage », se tiendra le 27 septembre 2012 de 12 h 30 à 14 h 30 dans la salle du Conseil économique et social du bâtiment temporaire de la pelouse nord. Elle rassemblera les chefs d'État de pays dans lesquels la poliomyélite est endémique, les donateurs traditionnels et nouveaux, Bill Gates, de la fondation Bill & Melinda Gates, et d'autres partenaires essentiels dans la lutte pour l'élimination de la poliomyélite dans le monde entier. Cette manifestation a pour objet : d'amener les dirigeants politiques des pays où la poliomyélite est endémique à consolider leurs engagements et à s'engager à prendre des mesures précises et concrètes pour mettre en œuvre le Plan mondial d'action d'urgence pour la lutte contre la polio; de mobiliser les donateurs traditionnels et nouveaux en vue de la mise en œuvre du Plan mondial d'action d'urgence; de conduire une vaste coalition composée notamment d'États, d'organisations de la société civile et d'institutions multilatérales à soutenir durablement l'élimination de la poliomyélite; et de promouvoir les bienfaits et les effets à long terme d'un monde sans poliomyélite.

26. Au cours de cette réunion, les chefs d'État, Bill Gates et d'autres partenaires essentiels examineront les progrès accomplis à ce jour sur la voie de l'élimination de la poliomyélite, les mesures prioritaires à prendre dans le cadre d'un ultime effort vers l'élimination totale de cette maladie, les engagements pris en ce sens par les pays touchés par la poliomyélite et les donateurs, et les conséquences positives de l'élimination de la poliomyélite pour la santé de l'enfant.

27. Le Secrétaire général communiquera ses observations. La liste complète des orateurs sera mise à disposition avant la réunion.

28. Pour tout renseignement complémentaire sur cette manifestation, s'adresser à Kate Dodson (Fondation pour les Nations Unies), téléphone : 202 887 9040, télécopie : 202 887 9021, adresse électronique : kdodson@unfoundation.org; et à Anand Balachandran, téléphone : +41 22 791 3078, télécopie : +41 22 791 1571, adresse électronique : balachandrana@who.int.

Réunion de haut niveau sur le renforcement de la nutrition

29. La réunion de haut niveau sur le renforcement de la nutrition se tiendra le 27 septembre 2012, de 15 heures à 17 heures, dans la salle de conférence 4 du bâtiment temporaire de la pelouse nord. Elle aura pour objet de mettre en lumière les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative Renforcer la nutrition et de présenter les 27 membres du groupe de direction, désignés par le Secrétaire général pour guider l'initiative et définir une nouvelle stratégie en vue de réduire durablement le nombre d'enfants sous-alimentés.

30. Depuis le lancement de l'initiative Renforcer la nutrition, 28 pays particulièrement touchés par la sous-nutrition se sont dits résolus à renforcer la nutrition et à apporter une contribution à l'initiative. Plus d'une centaine d'entités, notamment des groupes de donateurs, des organismes du système des Nations Unies, des organisations de la société civile, des organisations du secteur privé et des établissements de recherche, se sont engagées à appuyer les projets mis en œuvre par ces pays.

31. À cette réunion de haut niveau, des chefs d'État ou de gouvernement et des personnalités de l'ONU, du secteur privé et de la société civile réfléchiront aux moyens de consolider les acquis et d'assurer l'application du principe de responsabilité en vue d'obtenir les résultats promis.

32. Le Secrétaire général formulera des observations. La liste complète des orateurs sera mise à disposition avant la réunion. Les progrès accomplis par les pays dans la lutte contre la sous-nutrition feront partie des sujets abordés.

33. Pour tout renseignement complémentaire sur cette manifestation, s'adresser à David Nabarro, Coordonnateur de l'initiative Renforcer la nutrition et Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition (adresse électronique : David.Nabarro@undp.org), ou au secrétariat de l'initiative : Anthea Webb, téléphone : 212 906 6692, télécopie : 212 906 6473, adresse électronique : anthea.webb@undp.org; et Matthew Cousins, téléphone : +41 22 917 6019, adresse électronique : matthew.cousins@undp.org).

Réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, axée sur le renforcement du cadre juridique

34. La réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, axée sur le renforcement du cadre juridique, se tiendra le 28 septembre 2012 et se déroulera comme suit :

8 h 45	Fin de l'installation des participants dans la salle de l'Assemblée générale
9 heures-9 h 45	Séance d'ouverture : Stratégies communes de lutte contre la menace du terrorisme nucléaire (salle de l'Assemblée générale)
10 heures-12 h 30	Séance plénière : Renforcer le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme nucléaire et intensifier les efforts de renforcement des capacités (salle de conférence 2)
12 h 30-13 h 15	Séance de clôture : La voie à suivre (salle de conférence 2)

35. Cette réunion de haut niveau constitue une étape importante, qui fait fond sur la nouvelle impulsion que connaissent actuellement les efforts internationaux de prévention du terrorisme nucléaire déployés. Sa tenue coïncide avec le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Elle a aussi pour objet de faciliter l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'Assemblée générale, notamment par le biais de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288), et le Conseil de sécurité ont souligné à maintes reprises

qu'il importait que tous les pays adhèrent aux divers instruments multilatéraux de lutte contre le terrorisme.

36. Il est possible d'améliorer sensiblement le cadre juridique international propre à écarter la menace du terrorisme nucléaire en : augmentant le nombre d'États qui adhèrent aux divers instruments en la matière; assurant une mise en œuvre effective et plus ciblée; et renforçant la coopération internationale. La réunion de haut niveau sera l'occasion pour les participants de mettre en commun les pratiques nationales et les enseignements tirés des mesures prises pour lutter contre le terrorisme nucléaire et renforcer la sécurité nucléaire, notamment par la coopération, l'aide et le renforcement des capacités.

37. La séance d'ouverture se tiendra dans la salle de l'Assemblée générale et sera présidée par le Président de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général y fera une déclaration liminaire. Un nombre limité de chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, seront également invités à y formuler des observations.

38. La séance plénière se tiendra dans la salle de conférence 2 (bâtiment temporaire de la pelouse nord) et sera coprésidée par des ministres de deux États Membres, à la demande du Secrétaire général. Le thème en sera « Renforcer le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme nucléaire et intensifier les efforts de renforcement des capacités ». Après de brèves déclarations des deux coprésidents, les États Membres inscrits sur la liste des orateurs pourront y prendre la parole.

39. À la séance de clôture, qui se tiendra également dans la salle de conférence 2, les coprésidents de la séance plénière résumeront les principaux points évoqués. Le Secrétaire général présentera ensuite le résumé du Président des débats de la réunion de haut niveau.

40. La liste des orateurs de la séance plénière sera mise à disposition avant la réunion. Les participants qui souhaitent s'inscrire sur la liste des orateurs sont invités à prendre contact avec le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (Fabrizio Trezza, salle TB08004A, téléphone : 212 963 4134; télécopie 212 963 4199, adresse électronique : trezza@un.org). Pour permettre au plus grand nombre d'orateurs de s'exprimer, et compte tenu du peu de temps disponible, les interventions ne devront pas durer plus de trois minutes.

41. Eu égard aux mesures de sécurité renforcées qui seront appliquées pendant le débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale et à la capacité limitée de la salle de conférence 2, les délégations sont invitées à limiter le nombre de leurs représentants à un plus quatre pour la séance d'ouverture dans la salle de l'Assemblée générale et à un plus deux pour les autres séances. D'autres participants seront admis en fonction du nombre de places disponibles et sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Les représentants d'organisations internationales ou d'organisations non gouvernementales souhaitant assister à la réunion devront en informer Fabrizio Trezza.

V. Liste des délégations

42. Dès l'ouverture du débat général, le Service du protocole et de la liaison publiera sur son site Web (www.un.int/protocol) une liste provisoire des délégations devant participer à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Les

missions sont invitées à bien vouloir présenter, le 23 novembre 2012 au plus tard, la liste officielle complète des membres de leur délégation, en indiquant le titre et la qualité de chaque délégué, au Chef du protocole, bureau NL-2058 (télécopie : 212 963 1921). Pour éviter tout risque de confusion, les modifications apportées à la liste originale doivent être communiquées séparément, étant entendu que ces modifications ne doivent pas être portées sur la liste soumise antérieurement au Service du protocole et de la liaison. Les missions sont invitées à transmettre d'abord une version électronique (en MS Word) de la liste officielle complète des membres de leur délégation (sutliff@un.org), puis à en adresser un exemplaire signé au Service du protocole et de la liaison. Une liste finale des délégations à la soixante-septième session de l'Assemblée générale sera publiée vers la fin décembre 2012 sur le site Web du Service du protocole et de la liaison.

43. Conformément à l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chaque délégation comprendra cinq représentants et cinq représentants suppléants au plus et autant de conseillers et d'experts que nécessaire. Sauf lorsqu'il s'agit du chef d'État ou de gouvernement et du vice-président, du prince héritier ou de la princesse héritière et du ministre des affaires étrangères désigné chef de délégation durant sa présence à la session, le chef de la délégation est considéré comme l'un des cinq représentants. Si les cinq représentants et les cinq représentants suppléants ne sont pas désignés, comme l'exige le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les 10 premiers membres de la délégation, selon l'ordre d'apparition de leur nom sur la liste, seront considérés comme les représentants et représentants suppléants, aux fins de la publication des listes des délégations. Les noms des aides de camp, interprètes, médecins et membres des médias et des services de sécurité accompagnant un chef d'État ou de gouvernement ne doivent pas figurer sur la liste officielle des membres de la délégation.

VI. Accréditation et accès au Siège pour les États Membres, les observateurs, les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées

Accréditation

44. Le Service du protocole et de la liaison procède à l'accréditation des délégations officielles et des membres de l'entourage des chefs d'État et de gouvernement, des vice-présidents et des princes et princesses héritiers. Des renseignements détaillés sur la procédure d'accréditation seront communiqués ultérieurement aux missions permanentes ou d'observation, dans une note verbale distincte qui sera également publiée sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (www.un.int/protocol).

45. Il sera délivré aux chefs d'État et de gouvernement, aux vice-présidents, aux princes et princesses héritiers et à leurs conjoints des cartes d'accès sans photographie, et aux vice-premiers ministres, aux ministres et à leurs conjoints des cartes d'accès avec photographie.

46. Les horaires d'ouverture du Groupe des accréditations du Service du protocole et de la liaison (téléphone : 212 963 7181) pour les journées précédant les réunions de haut niveau et le débat général et pendant ceux-ci seront affichés sur le site Web

du Service du protocole et de la liaison (www.un.int/protocol) et à l'entrée de ce service à compter du mardi 4 septembre 2012.

Accès aux salles de réunion et aux zones à accès limité

47. Pendant les réunions de haut niveau et le débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, du 24 septembre au 1^{er} octobre 2012, l'accès à la salle de l'Assemblée générale et aux zones à accès limité sera réservé aux délégués munis d'une carte d'identité normale et d'une carte d'accès secondaire de couleur différente. Ces cartes d'accès sont transférables entre membres d'une même délégation uniquement. À cette fin, le Service du protocole et de la liaison prendra les mesures suivantes :

a) Chaque mission permanente recevra six cartes d'identité de la même couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et quatre cartes d'une couleur différente donnant accès au hall des délégués. Ces cartes seront valables pendant toute la durée des réunions de haut niveau et du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, du 24 septembre au 1^{er} octobre 2012;

b) Chaque organisation intergouvernementale recevra deux cartes d'accès de couleur et chaque institution spécialisée recevra une carte d'accès de couleur valable pour la salle de l'Assemblée générale; en outre, chaque organisation intergouvernementale et institution spécialisée recevra deux cartes d'une couleur différente donnant accès au hall des délégués;

c) Des cartes d'accès seront délivrées aux représentants des États Membres, des observateurs, des organisations intergouvernementales et des institutions spécialisées devant participer aux réunions de haut niveau à huis clos ou à participation restreinte afin qu'ils puissent accéder aux salles de conférence du bâtiment de la pelouse nord.

48. Les cartes d'accès de couleur pour les réunions de haut niveau et le débat général pourront être retirées auprès du Service du protocole et de la liaison (bureau NL-2063) à compter du 21 septembre 2012 à partir de 10 heures.

49. Des sièges seront réservés dans une zone VIP pour les conjoints des chefs d'État ou de gouvernement, des vice-présidents et des princes et princesses héritiers, ainsi que des ministres participant au débat général, à condition que le Chef du protocole soit notifié à l'avance de leur participation à la session. En outre, un nombre limité de sièges seront réservés aux invités des délégations dans la section VIP A (jusqu'à 15 sièges), à la galerie du troisième niveau, et au balcon du quatrième niveau de la salle de l'Assemblée générale. Les sièges de la section VIP A ne seront affectés que pour la durée du discours fait par le chef de délégation en séance plénière. L'accès aux zones susmentionnées de la salle de l'Assemblée générale sera réservé aux personnes munies d'un billet spécial émis par le Service du protocole et de la liaison. Pour réserver des sièges de la section VIP et des billets à la galerie ou au balcon de la salle de l'Assemblée générale, une demande écrite indiquant les noms et titres de tous les participants (y compris le conjoint du dignitaire qui prendra la parole) devra être adressée au Chef du protocole au bureau NL-2058 ou envoyée par télécopie (au 212 963 1921) **au moins une semaine à l'avance**. Les billets spéciaux pourront être retirés un jour avant que le chef de délégation ne prenne la parole en séance plénière. Les personnes qui possèdent un

billet spécial mais qui n'ont pas de carte d'identité ONU devront être escortées par un représentant de la mission en possession d'une carte d'identité ONU en cours de validité et accéder au Siège par l'entrée des visiteurs.

50. Tous les documents, formulaires et matériels d'information concernant la soixante-septième session de l'Assemblée générale publiés par le Service du protocole et de la liaison peuvent être consultés sur le site Web du Service (www.un.int/protocol).

VII. Réception de bienvenue

51. Une réception de bienvenue sera organisée en l'honneur des chefs d'État et de gouvernement, des vice-présidents et des princes et princesses héritiers participant à la soixante-septième session de l'Assemblée générale, le mardi 25 septembre **de 8 heures à 8 h 50** dans le hall ouest (salon indonésien).

VIII. Déjeuner officiel et cérémonie d'inauguration

52. Un déjeuner officiel sera offert par le Secrétaire général en l'honneur des chefs d'État et de gouvernement, des vice-présidents et des princes et princesses héritiers participant à la soixante-septième session de l'Assemblée. Les chefs de délégation autres que les chefs d'État ou de gouvernement seront également invités. Les conjoints ne sont pas conviés. Le déjeuner aura lieu à 13 h 15 dans le hall des visiteurs du bâtiment de l'Assemblée générale. Une cérémonie d'inauguration sera également organisée pendant le déjeuner officiel pour célébrer la réouverture du bâtiment du Secrétariat.

IX. Programme à l'intention des conjoints

53. Un programme de réception sera offert par M^{me} Ban Soon-taek en l'honneur des conjoints des chefs d'État et de gouvernement, des vice-présidents et des princes et princesses héritiers participant à la soixante-septième session de l'Assemblée. Des précisions à ce sujet seront communiquées ultérieurement aux missions permanentes.

X. Réunion d'information sur le protocole et la sécurité

54. Une réunion d'information sur le protocole et la sécurité à l'intention des délégations aura lieu le mercredi 12 septembre 2012 à 15 heures dans la salle de conférence 2 du bâtiment temporaire de la pelouse nord. Les missions permanentes et d'observation sont instamment priées de s'y faire représenter.

XI. Dispositions en matière de sécurité

Considérations générales

55. L'enceinte du Siège sera fermée au public du dimanche 23 septembre 2012 à 16 heures jusqu'à la fin des travaux le vendredi 5 octobre 2012. Seuls les délégués et leurs collaborateurs, les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, les membres des médias accrédités et les prestataires de service porteurs d'une carte d'identité ONU pourront accéder aux bâtiments du Siège pendant les réunions de haut niveau. Par ailleurs, les membres de la société civile invités à assister à une réunion devront en permanence porter sur eux la carte d'accès qui leur aura été délivrée pour l'occasion.

56. Pour toutes les délégations gouvernementales (États Membres ou observateurs), les cartes d'identité ONU seront délivrées au Groupe des cartes d'accès et d'identité, à l'angle de la 1^{re} Avenue et de la 45^e Rue. En ce qui concerne les agents nationaux de sécurité accompagnant des chefs d'État ou de gouvernement, prière de s'adresser au capitaine William Ball, du Groupe des services spéciaux, au 212 963 7531. Un exemplaire de demande de carte d'identité ONU pour agent de sécurité est joint à l'annexe II.

57. Pour toute question, on s'adressera au Directeur des services de sûreté et de sécurité au Siège, David J. Bongi, par l'intermédiaire du capitaine Mark Hoffman, du Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements (téléphone : 212 963 7028), ou de l'inspecteur Matthew Sullivan, responsable des opérations (téléphone : 212 963 4601).

58. Toute personne n'appartenant pas aux catégories susmentionnées ou ne possédant pas une carte d'identité ONU en cours de validité se verra refuser l'accès au Siège. Afin d'éviter les difficultés de dernière minute, tous les gouvernements sont priés de veiller à ce que les délégations de leur pays soient dûment accréditées.

Accès à l'enceinte du Siège de l'ONU

59. Les horaires d'ouverture des entrées piétonnes sont les suivants :

42^e Rue et 1^{re} Avenue : de 7 heures à la fermeture des bureaux

46^e Rue et 1^{re} Avenue : de 6 heures à la fermeture des bureaux

47^e Rue et 1^{re} Avenue : de 7 heures à la fermeture des bureaux

60. Tous les paquets introduits dans les locaux, y compris ceux apportés par les fonctionnaires et les délégués, seront soumis à un contrôle de sécurité.

61. Les membres de la presse et les prestataires de service agréés qui auraient besoin d'accéder aux bâtiments du Siège en dehors des heures d'ouverture devront en faire la demande au préalable au Centre des opérations de sécurité (extension : 3-6666).

62. Avant 7 heures, l'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 42^e Rue n'étant pas ouverte, on accédera à l'annexe sud et à la Bibliothèque en empruntant l'entrée des visiteurs à la 46^e Rue et en passant par la tente où s'effectuent les contrôles de sécurité. Après avoir passé les portiques de sécurité, on poursuivra par l'esplanade nord pour se rendre à l'annexe sud en empruntant la voie qui borde l'East River.

Accès par l'entrée des délégués

63. Durant la soixante-septième session, l'accès piétonnier réservé aux délégués, situé sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 45^e Rue, sera fermé. L'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur du trottoir sud de la 46^e Rue sera réservée aux dignitaires de haut niveau, aux délégations munies d'une carte d'accès fournie par le Service du protocole, aux représentants permanents auprès de l'ONU et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies munis de leur carte d'accès de couleur or, qui l'emprunteront pour accéder à l'entrée des délégués.

Accès au bâtiment temporaire de la pelouse nord

64. Durant la soixante-septième session, l'accès piétonnier situé sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 47^e Rue sera réservé aux personnalités de marque, aux délégations munies d'une carte d'accès délivrée par le Service du protocole, aux représentants permanents auprès de l'ONU et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies munis de leur carte d'accès de couleur or.

65. Tous les délégués munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité (avec photographie) pourront accéder au bâtiment temporaire de la pelouse nord après être passés par le portique de sécurité installé à l'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 47^e Rue.

Points de délivrance des cartes d'accès et d'identité du Service de la sécurité et de la sûreté (bâtiment de l'UNITAR et United Nations Plaza)

66. En prévision de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, le Groupe des cartes d'accès et d'identité, situé dans le bureau U-100 du bâtiment de l'UNITAR, sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 45^e Rue, sera ouvert aux fonctionnaires et aux membres des délégations. Les représentants des organisations non gouvernementales et les membres de la presse pourront obtenir leur accréditation dans la tente aménagée sur l'esplanade pour la circonstance. Les jours et heures d'ouverture de ces deux points de délivrance des cartes d'identité seront les suivants :

<i>Date</i>	<i>Heures d'ouverture</i>
Samedi 15 et dimanche 16 septembre	9 heures-17 heures
Lundi 17 septembre	9 heures-18 heures
Mardi 18 septembre	9 heures-18 heures
Mercredi 19 septembre	9 heures-18 heures
Jeudi 20 septembre	9 heures-18 heures
Vendredi 21 septembre	9 heures-18 heures
Samedi 22 septembre	10 heures-18 heures
Dimanche 23 septembre	10 heures-18 heures
Lundi 24 septembre	8 heures-18 heures

<i>Date</i>	<i>Heures d'ouverture</i>
Mardi 25 septembre	8 heures-18 heures
Mercredi 26 septembre	8 heures-18 heures
Jeudi 27 septembre	8 heures-18 heures
Vendredi 28 septembre	8 heures-18 heures
Samedi 29 septembre	Fermé
Dimanche 30 septembre	Fermé
Lundi 1 ^{er} octobre	8 h 30-18 heures
Mardi 2 octobre	9 heures-18 heures
Mercredi 3 octobre	9 heures-18 heures
Jeudi 4 octobre	9 heures-18 heures
Vendredi 5 octobre	9 heures-18 heures

À compter du vendredi 5 octobre 2012, toutes les cartes d'accès et d'identité seront de nouveau délivrées au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité (U-100) situé dans le bâtiment de l'UNITAR, sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 45^e Rue.

Membres des médias

67. Les correspondants résidents transportant du matériel et les correspondants non résidents avec ou sans matériel souhaitant accéder au bâtiment de l'Assemblée générale et à celui de la pelouse nord devront emprunter l'entrée des médias, à la 46^e Rue, munis d'une carte d'identité ONU ou de la documentation requise pour leur accréditation. L'accès à la tente des médias se fera par la rampe pour personnes handicapées située sur le côté gauche de l'entrée des visiteurs. Après le contrôle de sécurité, les représentants des médias souhaitant obtenir une accréditation devront se rendre à la tente prévue à cet effet. L'accès au bureau de liaison avec les médias, au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale, se fera par la rampe située du côté est du bâtiment de l'Assemblée générale puis l'escalier métallique situé dans le couloir. Pour accéder au Centre des médias (salle de conférence 1, bâtiment temporaire de la pelouse nord), il faudra passer le contrôle de sécurité, traverser le parvis et emprunter l'escalier métallique pour descendre au rez-de-chaussée et arriver à l'entrée de la salle de conférence 1 par les portes arrières situées du côté sud. Les membres des équipes de tournage accompagnant les correspondants résidents et non résidents, ainsi que tous les correspondants temporaires, devront emprunter l'entrée de la 46^e Rue, où eux-mêmes et leur matériel feront l'objet d'un contrôle de sécurité.

68. Dans les zones d'accès réservé et dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord, les membres des médias doivent être escortés à tout moment par un représentant du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias.

Zones d'accès réservé

69. Conformément aux procédures établies, le 1^{er} étage du bâtiment de l'Assemblée générale est réservé aux membres des délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service. Dans tous les cas, les intéressés devront être munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Par ailleurs, en raison du manque de place, les membres des délégations sont priés de ne pas se rassembler à cet étage, mais plutôt dans l'espace désigné à cet effet au rez-de-chaussée du bâtiment, à proximité du bateau koweïtien. Les membres des organisations non gouvernementales ne pourront pas pénétrer dans les zones d'accès réservé et ne seront admis dans les salles de conférence que sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité et d'un billet pour les réunions de la journée.

Visiteurs

70. Pendant la durée du débat général et des réunions de haut niveau, le guichet des renseignements habituellement situé dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale sera transféré dans le bâtiment de l'UNITAR, sur la 45^e Rue à l'angle de la 1^{re} Avenue. On y accédera par l'entrée située sur la 45^e Rue. Compte tenu du dispositif de sécurité qui aura été mis en place sur la 1^{re} Avenue, les fonctionnaires devront aller accueillir leurs visiteurs au guichet et veiller à ce qu'ils restent accompagnés jusqu'à leur départ. Les visiteurs ne seront en aucun cas autorisés à se rendre dans les locaux d'accès réservé.

Visites guidées

71. Les visites guidées seront suspendues du dimanche 23 septembre à 16 heures jusqu'à la fin des travaux le vendredi 5 octobre. Elles reprendront le samedi 6 octobre à 9 heures, lorsque le bâtiment sera rouvert au public.

Véhicules escortés

72. Les escortes motorisées pénétreront dans l'enceinte du Siège par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue et déposeront leurs passagers devant l'entrée des délégués. Elles ressortiront par la 45^e Rue. Leurs trajets seront fixés par le Service de la sécurité et de la sûreté, qui les coordonnera en coordination avec le pays hôte.

Véhicules non escortés

73. Les véhicules non escortés pourront déposer leurs passagers au passage pour piétons à l'intersection de la 47^e Rue et de la 1^{re} Avenue, après avoir présenté une carte d'identité ONU en cours de validité et la vignette UNGA67 délivrée par l'Administration du garage au poste de contrôle des véhicules situé à l'angle de la 46^e Rue et de la 2^e Avenue.

Stationnement

74. Du lundi au vendredi, les véhicules autres que ceux des chefs de délégation des missions permanentes et des missions d'observation auprès de l'Organisation devront accéder au garage par l'entrée de la 48^e Rue et en sortir par la 42^e Rue. Les entrées de la 48^e Rue et de la 42^e Rue seront ouvertes 24 heures sur 24. La voie

d'accès au 3^e sous-sol et les voies de circulation à l'intérieur du garage devront en permanence être dégagées. Il sera interdit d'y stationner sous peine d'enlèvement du véhicule.

75. Tout véhicule pénétrant dans l'enceinte du Siège est susceptible d'être fouillé. Afin d'accélérer les contrôles de sécurité, il est donc conseillé de transporter aussi peu d'objets que possible dans les véhicules.

XII. Restaurant, autres services de restauration et activités commerciales

76. Le restaurant des délégués est habituellement ouvert de 11 h 30 à 14 h 30. Du lundi 24 septembre au vendredi 5 octobre 2012, les réservations pour des réceptions ou des dîners privés ne seront acceptées que des missions permanentes, des missions d'observation et des organes de l'ONU. Entre le lundi 24 septembre et le vendredi 5 octobre 2012, seuls les invités ayant obtenu l'agrément nécessaire auprès de l'Organisation pourront assister à ces réceptions. Par ailleurs, étant donné qu'entre le 24 septembre et le 5 octobre 2012, le restaurant des délégués et la cafétéria principale (rez-de-chaussée, annexe sud) seront regroupés, la présence de personnalités de haut niveau aux réceptions organisées dans ces locaux pourra nécessiter des mesures de sécurité entraînant la fermeture temporaire de la cafétéria et des zones adjacentes.

77. Pendant la soixante-septième session de l'Assemblée générale, les heures d'ouverture des différents services seront les suivantes :

Cafétéria principale (annexe sud, rez-de-chaussée)	[À déterminer]
Aire de distributeurs automatiques (2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale)	
Sept jours sur sept	
Salon des délégués (bâtiment temporaire de la pelouse nord, 1^{er} étage)	
Du lundi au vendredi	16 heures-20 heures
Restaurant des délégués (annexe sud, rez-de-chaussée)	
Du lundi au vendredi	11 h 30-14 h 30
Café viennois (bâtiment temporaire de la pelouse nord, 1^{er} étage)	
Du lundi au vendredi	8 heures-18 heures
Cafétéria du bâtiment DC-1 (2^e étage)	
Du lundi au vendredi	8 heures-18 heures

Cafétéria de l'UNICEF (rez-de-chaussée de la Maison de l'UNICEF)	
Du lundi au vendredi	8 heures-16 h 30
Buffet des visiteurs (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)	
Périodique	8 h 45-16 h 45
Boutique-cadeaux (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)	
Sept jours sur sept	9 heures-17 h 30
Guichet de l'Administration postale de l'ONU (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)	
Sept jours sur sept	9 heures-17 h 30
Librairie (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)	
Sept jours sur sept	9 heures-17 h 30

XIII. Dispositions relatives aux réunions bilatérales

Installations

78. Pour les réunions bilatérales, des salles de réunion provisoires pouvant accueillir jusqu'à huit personnes chacune seront disponibles en nombre limité dans le nouveau bâtiment temporaire de la pelouse nord ainsi qu'aux 1^{er}, 2^e et 3^e balcons du bâtiment de l'Assemblée générale.

Système de réservation

79. Le 31 août 2012, un système de réservation par e-Meets 2.0 (icms.un.org) sera mis en ligne afin d'assurer une utilisation équitable et efficace des installations. Les délégations sont priées d'effectuer leurs réservations par e-Meets en se rendant sur le site icms.un.org et en cliquant sur « Bilateral requests », où elles pourront se connecter à l'aide du nom d'utilisateur et du mot de passe de la mission permanente. Les réservations électroniques devront préciser la date et l'heure de la réunion ainsi que le nom de l'autre délégation participant à la réunion bilatérale. Les réservations seront acceptées pour des tranches de 20 minutes **commençant à l'heure et à la demie**. Afin d'éviter les doubles réservations, seule la délégation qui propose la réunion bilatérale réservera une salle.

80. Les délégations seront informées de la salle qui leur a été attribuée un jour avant la réunion. En fonction du programme, tout sera fait pour qu'une délégation puisse tenir toutes ses réunions consécutives dans la même salle. Les demandes de dernière minute seront acceptées jusqu'à 18 heures la veille de la réunion, et tout sera fait pour mettre une salle à disposition, compte tenu des disponibilités. **Les délégations souhaitant davantage de renseignements sur les réservations pour les réunions bilatérales sont priées d'envoyer leurs questions à l'adresse suivante : bilats-msu@un.org.**

XIV. Cérémonie des traités de 2012

81. On rappelle que, dans une lettre datée du 9 mai 2012, le Secrétaire général a invité les chefs d'État et de gouvernement à envisager de signer et de ratifier les traités multilatéraux dont il est dépositaire ou à y adhérer à l'occasion du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

82. La cérémonie des traités se déroulera du 24 au 26 septembre et les 1^{er} et 2 octobre 2012 dans l'espace réservé à cet effet au 1^{er} étage du bâtiment de l'Assemblée générale. Les rendez-vous pour les formalités de signature, de ratification ou d'adhésion doivent être pris à l'avance auprès de la Section des traités (téléphone : 212 963 5047). Les pays comptant ratifier une convention ou un traité ou y adhérer présenteront des exemplaires de leurs instruments à la Section des traités, pour examen, le 6 septembre 2012 au plus tard. Les pays comptant signer une convention ou un traité présenteront des exemplaires de leurs pleins pouvoirs à la Section des traités dans les mêmes délais. Il convient de signaler que les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères n'ont pas besoin de pleins pouvoirs pour signer. Les exemplaires des instruments et des pleins pouvoirs peuvent être envoyés à la Section des traités par télécopie au numéro 212 963 3693.

83. Les informations relatives à la cérémonie des traités, y compris la lettre d'invitation du Secrétaire général, la publication annuelle sur les traités intitulée *Vers une participation et une mise en œuvre universelles*, la liste de tous les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et des renseignements d'ordre procédural, sont disponibles sur la page « Collection des traités » du site Internet de l'Organisation (<http://treaties.un.org>).

84. Outre le chef d'État ou de gouvernement et le ministre des affaires étrangères, deux personnes par délégation seront autorisées à participer à la cérémonie. Il incombe à chaque délégation d'accompagner le représentant qui doit procéder aux formalités de signature, de ratification ou d'adhésion au lieu indiqué cinq minutes avant l'heure prévue. Un fonctionnaire du protocole accueillera les personnalités de marque (chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents, princes héritiers) en bas de l'escalier roulant dans le hall central et les accompagnera à la cérémonie.

85. Les représentants des médias nationaux qui souhaitent accéder à la cérémonie des traités de 2012 doivent être dûment accrédités en tant que membres de la presse auprès du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias.

86. Chaque délégation désignera une personne à contacter aux fins de la cérémonie.

XV. Dispositions et services concernant les médias

87. Les représentants des médias déjà titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité seront autorisés à couvrir le débat général et les autres réunions plénières de haut niveau sans devoir solliciter une nouvelle accréditation.

88. Ceux qui ne sont pas titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité **devront soumettre une demande d'accréditation le vendredi 7 septembre 2012 au plus tard** en envoyant au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (télécopie : 212 963 4642; adresse électronique : malu@un.org) une lettre

d'affectation émanant de leur chef de bureau ou de leur rédacteur en chef. Ils devront également remplir le formulaire d'inscription en ligne disponible en anglais à l'adresse suivante : www.un.org/en/media/accreditation/form. Deux pièces d'identité avec photo (passeport, permis de conduire ou carte d'identité nationale) seront demandées.

89. Les membres des médias accompagnant des chefs d'État ou de gouvernement ou des chefs de délégation peuvent obtenir une accréditation en demandant à la mission permanente de leur pays de communiquer leurs nom, titre fonctionnel et affiliation au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (télécopie : 212 963 4642; adresse électronique : malu@un.org).

90. Les membres des médias qui accompagnent des chefs d'État ou de gouvernement ou des chefs de délégation se présenteront au Bureau de l'accréditation des médias ou dans la tente aménagée pour les accréditations, où ils seront photographiés et recevront une carte d'identité ONU, sur présentation de leur passeport national et d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité. Des informations actualisées sur les dispositions concernant les médias seront mises en ligne à l'adresse suivante : www.un.org/en/media/accreditation/events.

Bureau de l'accréditation des médias : emplacement et horaires

91. Le Bureau de l'accréditation des médias est situé dans le bureau 102 du bâtiment de l'UNITAR (801 1^{re} Avenue, à l'angle nord-ouest de la 45^e Rue).

92. Du 22 septembre au 4 octobre 2012, le Bureau de l'accréditation des médias sera installé dans une tente sur la United Nations Plaza, face au hall des visiteurs.

93. Les jours et heures d'ouverture du Bureau de l'accréditation des médias seront les suivants (**le Groupe des cartes d'accès et d'identité pourra néanmoins réserver des horaires différents aux délégations**) :

Samedi 15 et dimanche 16 septembre	Fermé
Du lundi 17 au vendredi 21 septembre	9 heures-18 heures
Samedi 22 et dimanche 23 septembre	Midi-20 heures
Lundi 24 septembre	7 heures-19 heures
Mardi 25 septembre	7 heures-19 heures
Mercredi 26 septembre	7 heures-19 heures
Jeudi 27 septembre	7 heures-19 heures
Vendredi 28 septembre	8 heures-17 heures
Samedi 29 et dimanche 30 septembre	Fermé
Lundi 1 ^{er} octobre	9 heures-16 heures
Mardi 2 octobre	9 heures-16 heures
Mercredi 3 octobre	9 heures-16 heures
Jeudi 4 octobre	9 heures-16 heures

94. À compter du vendredi 5 octobre, toutes les opérations relatives aux cartes d'accès et d'identité s'effectueront à nouveau au Bureau des cartes d'identité situé à l'angle de la 1^{re} Avenue et de la 45^e Rue, du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures.

95. Les représentants des médias devront porter leur carte d'identité ONU en permanence et de manière visible.

Procédures d'entrée et de contrôle

96. Tous les représentants des médias devront présenter une carte d'identité ONU en cours de validité aux agents de sécurité de l'ONU à l'entrée. Le point d'entrée réservé à la presse sera situé à l'angle de la 46^e Rue et de la 1^{re} Avenue.

97. Les représentants des médias sont invités à se présenter suffisamment tôt pour se soumettre aux procédures de contrôle. Ceux qui arriveront à la dernière minute risquent de devoir attendre et pourraient être encore retardés si l'accès à la 1^{re} Avenue est temporairement interdit pour permettre le passage des cortèges officiels.

Centre de presse et autres installations

98. L'ONU installera, dans la salle de conférence 1 du bâtiment temporaire de la pelouse nord, un centre destiné aux membres des médias (locaux et non locaux), qui sera doté des services suivants :

- Projection, sur un écran séparé, des quatre programmes de la Télévision des Nations Unies;
- Radiodiffusion, dans la salle, des programmes de la Télévision des Nations Unies;
- Diffusion audio et vidéo pour les enregistrements externes;
- Réseau Internet sans fil (Wi-Fi);
- Distribution des documents, des déclarations et des communiqués de presse.

*** L'Organisation ne fournira pas d'écouteurs; les membres des médias sont donc priés d'apporter les leurs s'ils souhaitent écouter les débats.**

99. Un bureau de liaison avec les médias, composé de représentants du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias et du Bureau du porte-parole du Secrétaire général, sera installé dans le Centre des médias.

100. Le texte des déclarations, documents et communiqués de presse concernant les travaux de l'Assemblée générale sera disponible au Centre de documentation pour les médias situé à l'annexe sud (bureau 1B-15).

Matériel audiovisuel de l'ONU

101. Des photographies au format numérique (jpg) pourront être gratuitement téléchargées depuis le site Web de la Photothèque des Nations Unies à l'adresse suivante : <http://www.un.org/av/photo>. Les demandes doivent être adressées à la Photothèque, bureau IN-506B, par téléphone (au 212 963 6927 ou 212 963 0034), télécopie (au 212 963 1658) ou courriel (à l'adresse photolibr@un.org).

102. Les délégations pourront obtenir un enregistrement DVD gratuit de chaque déclaration. Des enregistrements aux formats digitaux MPEG2 et MPEG4 (H.264) pourront être obtenus sur demande et sont téléchargeables en ligne. Les enregistrements supplémentaires sur DVD et au format Betacam SP, les commandes tardives et les autres demandes particulières seront payants. Les enregistrements commandés à l'avance pourront généralement être livrés dans la journée. Les enregistrements commandés après coup seront livrés dès que possible. Toutes les demandes seront traitées dans l'ordre dans lequel elles auront été reçues. Les enregistrements des déclarations doivent être commandés à la Vidéothèque des Nations Unies (téléphone : 212 963 1561 ou 212 963 0656; télécopie : 212 963 4501; adresse électronique : video-library@un.org).

103. Des images datant des débuts de l'ONU ainsi que des enregistrements consacrés à certains domaines thématiques, comme les objectifs du Millénaire pour le développement, sont disponibles au format NTSC Betacam (rouleau B).

104. Des enregistrements télévisés en direct seront réalisés par des chaînes commerciales. Pour tout renseignement, prière de s'adresser à la Télévision des Nations Unies par téléphone, au 212 963 7650, ou télécopie, au 212 963 3860.

105. La Télévision des Nations Unies fournira uniquement des services centralisés. Les membres de la presse audiovisuelle souhaitant avoir accès à la transmission en direct des réunions plénières de haut niveau et du débat général assurée par la Télévision des Nations Unies sont priés d'appeler le 212 963 7650. Ceux qui souhaitent réserver un studio de télévision devront appeler le 212 963 9399 ou le 212 963 7650. Avant les réunions plénières de haut niveau, les clients recevront par courriel un programme détaillé des transmissions en direct.

106. Des fichiers audio au format numérique MP3 pourront être téléchargés gratuitement sur le site Web de la Sonothèque des Nations Unies à l'adresse <http://www.unmultimedia.org/radio/library/>. Pour tout renseignement à ce sujet, prière de s'adresser à la Sonothèque des Nations Unies (téléphone : 212 963 9513, 212 963 9272 ou 212 963 9269; adresse électronique : audio-library@un.org).

107. En principe, les déclarations sont disponibles dans la langue de l'intervenant. L'enregistrement de l'interprétation dans l'une des six langues officielles devra être demandé à l'avance et ne sera assuré que dans la limite des possibilités matérielles du service d'enregistrement.

108. Selon les disponibilités, quelques studios de radio seront mis à la disposition des délégations et des journalistes accrédités. L'utilisation de sous-traitants en dehors des heures normales entraînera des frais supplémentaires. Pour des renseignements sur la disponibilité des studios de radio et le coût de leur utilisation en dehors des heures normales, prière de contacter la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (request-for-services@un.org ou 212 963 9485), avec copie à la Radio des Nations Unies (bobb@un.org ou kwiatowski@un.org).

Internet

109. Grâce à un portail spécialement prévu à cet effet (<http://www.un.org/fr/ga>), le site Web de l'ONU permettra de suivre la session de l'Assemblée générale dans les six langues officielles de l'Organisation, y compris les réunions et conférences, les points de presse et les différentes manifestations; on y trouvera notamment des

renseignements d'ordre général, des communiqués de presse, des nouvelles, des documents, des photos et un accès aux programmes radiophoniques ainsi qu'aux déclarations et enregistrements vidéo retransmis sur le Web. Afin que les déclarations soient publiées sur le site Web de l'ONU dans les meilleurs délais, le texte doit en être envoyé à papersmart@un.org.

110. La page Web de la Section des communiqués de presse (www.un.org/fr/unpress ou www.un.org/en/unpress) permettra d'accéder aux comptes rendus des réunions plénières et de haut niveau de l'Assemblée générale, des tables rondes et des conférences de presse, en français et en anglais. On pourra également se procurer des exemplaires des communiqués de presse dans les salles de conférence.

111. Le Centre d'actualités de l'ONU (www.un.org/french/newscentre) constituera le principal portail d'accès aux nouvelles de l'Organisation et sera actualisé en permanence. Il contiendra de nombreux liens vers des documents de base, notamment les communiqués de presse ainsi que certains rapports et textes de déclarations prononcées par le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale aux réunions plénières de haut niveau. **Les personnes qui consultent la page du Centre d'actualités peuvent aussi suivre ce dernier sur Facebook ou Twitter** ou s'inscrire pour recevoir par voie électronique des bulletins d'information gratuits sur les derniers événements concernant l'ONU.

112. Le service de diffusion sur le Web de l'ONU (www.un.org/webcast) assurera la diffusion quotidienne sur Internet (en direct et à la demande) des séances publiques, conférences, points de presse et autres manifestations de l'Assemblée générale. Les réunions seront couvertes en direct, en anglais et dans la langue de l'intervenant. Afin que les déclarations soient disponibles sur le site dans les délais voulus, les délégations sont priées de les envoyer par courriel à dpigaweb@un.org. Pour tout renseignement concernant les retransmissions sur le Web et les vidéos à la demande, prière de s'adresser au service de retransmission sur le Web (téléphone : 212 963 6733). Les demandes de renseignements concernant les déclarations disponibles sur le site Web de l'Assemblée générale doivent être adressées à la Section des services Web de l'ONU (téléphone : 212 963 5148).

Équipes de médias

113. Dans certains cas, pour des raisons d'espace et de logistique, seules certaines équipes de médias audiovisuels constituées de représentants de la Télévision des Nations Unies, de photographes des Nations Unies et de journalistes et de photographes des agences internationales seront admises dans les salles. En ce qui concerne la presse écrite, l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU pourra être invitée à désigner un ou plusieurs représentants.

114. Les journalistes accompagnant à titre officiel les chefs d'État et de gouvernement ou les chefs de délégation (y compris le photographe officiel) ne feront pas partie de ces groupes. Les journalistes accompagnant les chefs d'État et de gouvernement pourront couvrir les activités de leur délégation si cette dernière les y autorise.

115. Les photographes officiels et les équipes de télévision pourront couvrir l'intervention de la personnalité qu'ils accompagnent, selon un système de roulement, depuis les cabines réservées aux journalistes qui sont situées autour des salles de réunion. En raison du manque de place, ces équipes ne pourront couvrir les

déclarations des autres intervenants. Quelques photographes, accompagnés d'un fonctionnaire chargé de la liaison avec les médias, seront également autorisés à prendre des clichés depuis la passerelle située à l'arrière de la salle de l'Assemblée générale. Ces activités seront coordonnées par le fonctionnaire chargé de la liaison qui accompagnera les journalistes.

Réservation de places dans la tribune de la presse située dans la salle de l'Assemblée générale

116. Un nombre limité de places est disponible dans la tribune de la presse de la salle de l'Assemblée générale. Le bureau de liaison avec les médias situé au 2^e étage distribuera les billets d'accès à la tribune une demi-heure avant les séances et dans l'ordre des demandes.

Réunions d'information et conférences de presse

117. Chaque jour à midi ou selon les besoins, le porte-parole du Secrétaire général et celui du Président de l'Assemblée générale organiseront des réunions d'information à l'intention des médias qui se tiendront dans l'auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Sauf indication contraire, les conférences de presse données par les hauts fonctionnaires de l'ONU, les délégations et les missions permanentes auront lieu dans la même salle. La liste des conférences de presse sera annoncée chaque jour par le Bureau du porte-parole du Secrétaire général et pourra être consultée à l'adresse www.un.org/news/oss/conf.htm, sur le site Web du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, à l'adresse www.un.org/fr/media/accreditation, et sur [Twitter@UNmedialiaison](https://twitter.com/UNmedialiaison).

118. Les délégations qui souhaitent organiser une conférence de presse se mettront en rapport avec le Bureau du porte-parole à l'un des numéros suivants : 212 963 7707, 212 963 7160 ou 212 963 7161.

119. Seuls les membres des médias peuvent assister aux réunions d'information et aux conférences de presse.

Couverture des réunions bilatérales

120. Dans certains cas, les réunions bilatérales pourront être photographiées. Les photographes intéressés sont priés de demander l'autorisation nécessaire auprès des délégations pertinentes.

XVI. Services médicaux

121. Lorsque l'Assemblée générale est en session, le Service médical des Nations Unies est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 heures. Il est situé au 4^e étage du bâtiment du Secrétariat (téléphone : 212 963 7080). En outre, du 18 septembre au 5 octobre, une antenne du Service médical sera ouverte dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord (bureau NL-1022) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 heures, et le week-end en fonction des besoins et du calendrier des réunions. Durant les réunions de haut niveau, un poste de secours d'urgence sera installé au 1^{er} étage du bâtiment de l'Assemblée générale, près de la salle de l'Assemblée générale.

122. Les médecins qui accompagnent les chefs d'État ou de gouvernement peuvent contacter le médecin en chef du Secrétariat en cas de besoin ou s'ils souhaitent voir

les équipements dont dispose le Service médical (Dr. Mike Rowell, téléphone : 917 367 8506 ou 646 491 1779).

XVII. Relations avec le pays hôte

123. Toute demande d'information concernant le pays hôte doit être adressée à Russell F. Graham, de la Mission permanente des États-Unis auprès de l'ONU (pendant les heures de bureau, au 212 415 4330; en dehors des heures de bureau, au 212 415 4444).

XVIII. Renseignements complémentaires et réunions d'information

124. En cas de besoin, des renseignements complémentaires seront publiés pour actualiser ou compléter ceux donnés ici. En outre, des séances de questions-réponses pourront être organisées à l'intention des délégations intéressées dans les semaines précédant les réunions de haut niveau et le débat général.

125. Les documents suivants seront publiés avant les réunions de haut niveau :

- Note verbale du Service du protocole sur les dispositions relatives au protocole et à l'accréditation;
- Dossier de presse pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale;
- Manuel à l'usage des délégations;
- Circulaire à l'intention des médias.

XIX. Personnes à contacter concernant les dispositions relatives aux réunions de haut niveau

Affaires de l'Assemblée générale	Ion Botnaru Téléphone : 212 963 0725 Saijin Zhang Téléphone : 212 963 2336
Services de conférence	Mildred Fernandes Téléphone : 212 963 8114 Rukshan Perera Téléphone : 212 963 7351
Coordination des réunions bilatérales	Réservations : icms.un.org Adresse électronique : bilats-msu@un.org Emma Pioche Téléphone : 212 963 2952
Coordination des opérations logistiques	Sahar Wanly Téléphone : 212 963 9364

Protocole	YOON Yeocheol Téléphone : 212 963 7171 Télécopie : 212 963 1921
Accréditation des délégations et conditions d'accès	Wai Tak Chua Téléphone : 212 963 7181 Télécopie : 212 963 1921
Sécurité	Michael Browne, Chef adjoint Téléphone : 212 367 9211 Adresse électronique : browne2@un.org Capitaine Mark Hoffman (Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements) Téléphone : 212 963 7028 Télécopie : 917 367 7032 Adresse électronique : hoffmannm@un.org
Médias	Hua Jiang (Service de la presse) Téléphone : 212 963 9653 Collinet Finjap Njinga (Section des communiqués de presse) Téléphone : 212 963 5850 Isabelle Broyer (Accréditations) Téléphone : 212 963 6934 Télécopie : 212 963 4642 David Woodie (Radio et Télévision des Nations Unies) Téléphone : 212 963 9399 Jamille McCord (Conférences de presse) Téléphone : 212 963 7707 Adresse électronique : mccord@un.org
Service de la gestion des installations	Andrew Nye Téléphone : 212 963 7453
Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence	Patrick Morrison Téléphone : 212 963 0407
Services d'interprétation	Hossam Fahr Téléphone : 212 963 8235
Plan-cadre d'équipement	Peter Smith Téléphone : 917 367 5853 Werner Schmidt Téléphone : 917 367 5420

Annexe I

Demande d'accréditation de représentants des médias

Réunions de haut niveau et soixante-septième session de l'Assemblée générale

Organisation des Nations Unies

New York, septembre 2012

Procédures d'accréditation des médias

Les représentants autorisés des médias (presse écrite, photographie, radiodiffusion, télévision et film) seront accrédités pour couvrir les réunions de haut niveau et les réunions de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendront à New York du 24 septembre au 1^{er} octobre 2012.

Les journalistes non titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité devront faire parvenir un formulaire de demande d'accréditation dûment rempli, accompagné d'une lettre de mission sur papier à en-tête du rédacteur en chef ou du chef de bureau, à l'adresse suivante :

Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias
Département de l'information
Organisation des Nations Unies
Bureau L-248C
New York, NY 10017 (États-Unis)
Télécopie : 212 963 4642

Aucun accusé de réception ne sera envoyé. Les personnes ayant envoyé leur lettre de mission et leur demande d'accréditation pourront vérifier que ces documents ont bien été reçus en téléphonant au 212 963 7164 ou au 212 963 4642.

Les personnes demandant une accréditation devront se présenter au Bureau de l'accréditation des médias, situé au 801, 1^{re} Avenue (bureau U-100), à l'angle nord-ouest de la 1^{re} Avenue et de la 45^e Rue, munies de leur lettre de mission et de deux documents d'identité portant une photographie (passeport, carte de presse nationale, permis de conduire ou carte professionnelle). Du 15 août au 29 septembre, le Bureau de l'accréditation des médias sera installé dans une tente sur la United Nations Plaza, face au hall des visiteurs.

N. B. : Les demandes d'accréditation peuvent être remplies en ligne avant d'être imprimées et ne seront examinées que si elles sont accompagnées d'une lettre de mission. L'accréditation est gratuite. **Les demandes incomplètes ne seront pas examinées.**

Annexe II

Formulaire de demande de carte d'identité



SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SÛRETÉ

GROUPE DES SERVICES SPÉCIAUX

Demande de carte d'identité pour agents de sécurité

Date de délivrance _____ Renouvellement _____ Duplicata _____

Nom : _____

Pays/service : _____

Personne protégée : _____

Cachet officiel

Date

Signature autorisée

Nom en caractères d'imprimerie

(À compléter par le Groupe des services spéciaux)

Code/arme : UA A _____

(Soumis à autorisation préalable du Chef du Service de la sécurité et de la sûreté)

Date d'expiration : _____

Approuvé par : _____

Date : _____

Pièce d'identité (à présenter au Groupe des cartes d'accès et d'identité) : _____